

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

AVIS PUBLIC**(Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande de dérogation mineure faite en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 15-336 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 14 mai 2024, à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-Honoré situé au 3611, boulevard Martel, à Saint-Honoré**, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay tiendra une consultation publique et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Monsieur Serge Lalancette demande d'accorder une dérogation mineure sur une propriété sous bail située en territoire non cadastré, au lac de la Grosse Femelle, TNO Lac-Ministuk, et faisant partie de la zone 5-2-F du Règlement de zonage numéro 15-332.

La dérogation demandée porte sur la disposition 4.17 marge riveraine, Chapitre 4, section III du Règlement de zonage numéro 15-332 afin d'accepter qu'un bâtiment accessoire (gazebo) empiète de 9 mètres dans la marge riveraine qui est fixée à 20 mètres pour les bâtiments accessoires.

Au cours de cette assemblée publique, les personnes intéressées à propos de cette demande pourront se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Honoré, ce 26^e jour d'avril 2024.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière